

PROJET DES ECOLES :

- 1) **Proposer un parcours artistique et culturel** afin de construire des apprentissages porteurs de sens et permettre à tous les enfants une égalité d'accès à la culture.
- 2) **Une attention particulière portée aux enfants en difficulté dès la maternelle :**

EVS : aide individuelle en classe.

Enseignants spécialisés
dès la Grande-Section de Maternelle.

Aide individualisée par les enseignants
(APC le mardi et jeudi de 15h45 à 16h30)



Les enfants se voient proposer des **activités culturelles et sportives** variées :

- Théâtre (mater), musique (элем), cinéma, carnaval (mater), spectacles.
- Piscine, voile, rencontres sportives (USEP)
- Sorties pédagogiques
- Liaison CM2 / 6 ème avec le collège Jules Verne du Pouliguen.

ECOLE MATERNELLE DUMONT D'URVILLE

Tél. : 02 40 23 23 14

ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES CARTIER

Tél. : 02 40 62 96 33

INSCRIPTIONS :

Se rendre à la Mairie du Croisic avec
un justificatif de domicile
et le livret de famille.
Prendre rendez-vous avec l'école.



Des délégués de parents
qui participent activement à la vie de l'école.

Tél. : 02 40 23 23 14

ECOLES PUBLIQUES DU CROISIC

Ecole Maternelle
Dumont D'urville

et

Ecole Elémentaire
Jacques Cartier



20 av des Moulins
44490 Le Croisic

ECOLE MATERNELLE

Rue des Moulins
44490 LE CROISIC

Tel. : 02 40 23 23 14

mail : ce.0440520b@ac-nantes.fr

blog : <http://passerelle.ac-nantes.fr/jcartierlecroisic/>



Directrice : Mme le Meur
2 classes—3 ATSEM

Accueil des 2 ans.



ECOLE ELEMENTAIRE

Rue des Moulins
44490 LE CROISIC

Tel. : 02 40 62 96 33

mail : ce.0440519a@ac-nantes.fr

blog : <http://passerelle.ac-nantes.fr/jcartierlecroisic/>



Directeur : Mr Paillou
4 classes



HORAIRES :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
9h00—12h00 et 13h30—15h45

(accueil dès 8h50)

Mercredi : 9h00—12h00.

De 15h45 à 16h30
facultatif et gratuit

Activités péri-éducatives mairie
(initiation langues vivantes, sport, arts)

Ou

Activités pédagogiques
complémentaires par petits groupes,
par les enseignants.

Dans les locaux de l'école.

Avant 8h50 et à partir de 16h30 :

Centre de loisirs
et/ou aide aux devoirs à l'école.